



DEPARTEMENT DE LA SAVOIE				COMMUNE LE PONTET	
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS					
Nombre de conseillers				Séance du 23 février 2024,	
En exercice	Présents	Votants	Absents	L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois du mois de février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle communale, sous la Présidence de M. André DAZY, Maire.	
10	9	10	1		
Date de convocation : 08/02/2024				Présents : Alexandra BERGER, Laurence BERGER, Yann BERGER, André DAZY, Carl GINET, Pascal LIMARE, Aline MAUCHERAT, Daniel PILLET, Romain VIGIER.	
Date d'affichage de la délibération : 29/02/2024				Elus excusés ayant donné pouvoir : Charline RAGEAU ayant donné pouvoir à Romain VIGIER.	
				Secrétaire de séance : Romain VIGIER.	
<u>Délibération n° 2024 02 23 06 : implantation d'abris bus sur le territoire communal</u>					

Le 10 novembre 2023, le Conseil municipal a délibéré pour approuver l'implantation d'un abribus sur le secteur du « Désertet ».

Cette implantation soulève un questionnement sur l'opportunité d'implanter d'autres abris sur le territoire communal.

La commission travaux propose au conseil municipal de se positionner :

1) sur les lieux d'implantations des abris voyageurs sur les hameaux :

- La Coche
- Les Granges
- Les Plattires
- L'église.

2) Sur la démarche à suivre pour l'implantation des abris voyageurs sur terrain privé :

Concernant les abris voyageurs situés sur des terrains privés aux Granges et aux Plattires, deux propositions seront faites aux propriétaires :

- Le rachat de l'emprise au sol de l'abris voyageurs par la mairie
- La signature d'une convention entre le propriétaire du terrain et la mairie.

3) Les demandes de subvention à la région et le modèle d'abris voyageurs à installer :

La région propose comme subvention : la fourniture du matériel, ainsi que son montage et subventionne jusqu'à 80% du prix de la dalle de béton. Il existe différents modèles d'abris voyageurs fournis par la région. La commission travaux propose le modèle abri voyageur de type « chalet ».

Pour obtenir la subvention, la région demande la validation de l'emplacement par la communauté de commune Coeur de Savoie. Le conseil missionne le maire en concertation avec commission travaux pour le montage du dossier de subvention à la région.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- VALIDE l'étude de l'implantation d'abribus sur les secteurs suivants : Les Granges, les Plattires, La Coche, Les Lamberts,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les autorisations de la communauté de communes Coeur de Savoie, de la Région et du Conseil Départemental,
- SOLLICITE toutes les entités susceptibles d'aider au financement de l'installation desdits abris et MANDATE le Maire pour ces démarches.

Vote : adopté à l'unanimité (10 voix pour).

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Romain VIGIER



André DAZY



Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le 29/02/2024



ID : 073-217302058-20240223-2024022306-DE